

| | | | |
|----------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--|
| LAPLASIE Adrien | Classe : 1909 Mobilisé | Malade Blessé | Lien avec Espagnac : non natif / résident (?) |
|----------------------------|-----------------------------------|--------------------------|--|

IDENTIFICATION

Nom : Laplasie

Prénoms : Adrien

Date et lieu de naissance : 11.11.1889 à Orniac

Date et lieu de décès :

Filiation* : Laplasie Pierre ; Saint-Céré Elisabeth ; domiciliés à Dièges, commune d'Espagnac Sainte-Eulalie

Profession* : cultivateur et chiffonnier

Lieu de résidence* : Espagnac Sainte-Eulalie

Description* : taille : 1,67 m. ; brun ; instruction : 2

(*) situation à l'année de la classe

ETATS DES SERVICES ANTERIEURS A 1914

Classe : 1909

Conseil révision (décision, motif) : bon pour service armé

Incorporation (date, lieu, unité) : 03.10.1910 au 139^{ème} régiment d'infanterie ; grade : 2^{ème} classe

Libération (date et motif) : réformé n°2 par la commission de réforme d'Aurillac le 07.06.1912 pour bronchite chronique, se retire à Espagnac Sainte-Eulalie

Réserves (date, unités, période) :

versé dans la réserve de l'armée d'active en novembre 1912 ; périodes d'exercice au 23^{ème} régiment d'artillerie de campagne en février 1914

Observations :

ETATS DES SERVICES 14 – 18

Commission réforme (date, décision et motif) :

Mobilisation (date, lieu, unité, grade) : 20.02.1915, au 59^{ème} régiment d'infanterie, soldat de 2^{ème} classe

Situation de famille à la mobilisation * : marié (le 02.05.1913 à Figeac)

Profession à la mobilisation* :

Résidence à la mobilisation : Espagnac Sainte-Eulalie (incertain cf. « divers / 1 - liens avec Espagnac »)

(* situation établie au vu des recensements)

Chronologie des services :

Promu soldat de 1^{ère} classe le 27.10.16

Evacué de la zone des armées le 15.02.17 pour maladie

Rentré d'évacuation et présent au CID le 30.03.17, affecté à la 8^{ème} compagnie (cf. « divers »)

Affecté à la 9^{ème} compagnie active le 09.09.17

Blessé par balle au bras gauche en Belgique au Mont noir le 01.05.18 ; évacué

Rentré d'évacuation et présent au C.I.D le 05.08.18, affecté à la 12^{ème} compagnie

Affecté à la 2^{ème} CM (active) le 06.09.18

Affecté à la 3^{ème} CM (active) le 25.10.18

Blessé par éclat d'obus à la jambe gauche le 28.10.1918 ; évacué

Rentré d'évacuation et présent au C.I.D le 22.11.18, affecté à la 4^{ème} compagnie

Passé au 7^{ème} régiment d'infanterie le 02.08.1919

Récompenses (médailles, citations) :

Croix de guerre étoile vermeil et étoile bronze

Médaille militaire sans traitement (journal officiel du 06.04.1929)

Citation n° 101 à l'ordre du corps d'armée le 26.05.1918

Citation n° 332 à l'ordre du régiment le 17.09.1918

Campagnes contre l'Allemagne : 20.02.15 au 02.08.19

Zone de l'intérieur : 20.02.15 au 27.08.15

Zone des armées : 28.08.15 au 15.02.17

Zone de l'intérieur : 16.02.17 au 30.03.17 campagne simple

Zone des armées : 01.04.17 au 01.05.18

Zone de l'intérieur : 01.05.18 au 05.08.18 blessé campagne double

Zone des armées : 06.08.18 au 28.10.18

Zone de l'intérieur : 29.10.18 au 22.11.18 blessé campagne double

Zone des armées : 23.11.18 au 02.08.19

Décès (date, lieu, circonstances) :**Inhumation :****Commission réforme (date, décision, motif) :**

Libération (date, motif, lieu) : congé de démobilisation le 02.08.1919 se retire à Figeac

Durée de la mobilisation : 4 ans et 4 mois

Mentions (mort pour la France, pensionné) :

Malgré ses trois évacuations de la zone des armées pour maladie et blessures survenues entre 1917 et 1918, sa fiche matricule ne comporte aucune mention de pension, ni même de commission de réforme avant 1935 et 1937 faisant l'objet de deux décisions de refus de pension, soit que les affections sont non imputables au service, soit qu'elles sont inférieures au taux de 10 % d'invalidité ouvrant droit à pension.

Carte provisoire du combattant accordée le 8 octobre 1929.

| Adrien LAPLASIE | | | | | | | | | | | | |
|--|---|----------------------------------|-----|--------------------|---------|-----------------------|---------|---------------|---------|---------------|--------------------|---------------|
| Age et résidence à la mobilisation : 25 ans ; Espagnac ou Figeac | | | | | | | | | | | | |
| 59°RI 20.02 | | 1 ^{ère} classe 27.10 | | 8°Cie CID 30.03 | | 9°Cie active 09.09 | | 2°CM 06.08 | | 3°CM 25.10 | 4°Cie CID 22.11 | 7°RI 02.08 |
| 1 9 1 4 | 1 | 9 | 1 5 | 1 9 1 6 | 1 9 1 7 | 1 9 1 7 | 1 9 1 8 | 1 9 1 8 | 1 9 1 8 | 1 9 1 9 | 1 9 1 9 | |
| | | 28.08 | | 15.02 | | 01.04 | | 01.05 | | 29.10 | | 02.08 |
| | | Zone des Armées | | évacué malade | | zone Armées | | évacué blessé | | évacué blessé | | démo |
| Zone de l'intérieur | | Zone des armées | | Armée d'orient | | convalescence | | | | | | |

ETATS DES SERVICES POSTERIEURS A 1918

Services (date, unités, période) :

Passé au 9^{ème} régiment d'infanterie le 01.01.1924

Passé en position sans affectation le 15.05.1928

Commission de réforme de Toulouse le 09.01.1935 : invalidité inférieure à 10 % non imputable pour la 2^{ème} affection, invalidité à 65 % non imputable pour la 1^{ère} affection et invalidité inférieure à 10 % imputable pour la 3^{ème} affection sous réserve de prorogation des délais ; « 1° non imputable : œil droit normal, œil gauche infiltration avec dépoli de la cornée, vision : perception lumineuse ; 2° non imputable : emphysème pulmonaire ; 3° pour mémoire : cicatrices par éclat d'obus avant-bras gauche sous réserve de prorogation » ; maintien service armé, insusceptible d'être admis au bénéfice d'une pension ;

Décision de refus de pension le 09.12.1935

Commission de réforme de 11.01.1937 : invalidité inférieure à 10 % non imputable pour « crises de diarrhées glaireuses » ; maintien service armé, insusceptible d'être admis au bénéfice d'une pension ;

Décision de refus de pension le 07.10.1937

Mobilisation 39 (date, lieu, unité) :

Campagnes contre l'Allemagne :

Chronologie des services :

Libération (date, motif, lieu) : libéré des obligations militaires le 15.10.1938 ; mais maintenu à la disposition du ministère de la défense pour défense passive

SOURCES DOCUMENTAIRES

Registre matricule

Registres d'état civil

Recensements 1891, 1896, 1901, 1906 et 1911

Journal de marche et opérations du 59^{ème} régiment d'infanterie

DIVERS

1 – liens avec Espagnac :

Né à Orniac, Adrien Laplasie apparait dans les recensements d'Espagnac dès 1891 et y demeure jusqu'en 1901.

S'il n'y figure plus à partir de celui de 1906 ses parents y demeurent y compris en 1911 et sa fiche matricule le domicilie lui-même à Espagnac en 1909 lorsqu'il passe devant le conseil de révision et, il s'y retire en 1912 après avoir été réformé.

Il est toutefois possible qu'à la mobilisation il ne réside plus à Espagnac puisqu'il s'est marié à Figeac en mai 1913 et qu'il se retire à Figeac en 1919.

En définitive non natif et vraisemblablement non résident de la commune à la mobilisation, Adrien Laplasie a tout de même des liens assez importants avec la commune puisqu'il est certain qu'il réside pendant les 10 à 15 premières années de sa vie, qu'il y est encore considéré comme résident en 1912 alors qu'il a 23 ans.

Par ailleurs ses parents sont résidents stables de la commune.

2 – campagnes contre l'Allemagne :

Adrien Laplasie a été réformé temporaire en 1912 pour bronchite chronique.

A l'entrée en guerre, il a donc dû repasser devant une commission de réforme qui a réévalué ses capacités physiques et l'a manifestement classé comme apte au service armé, même si sa fiche matricule n'en porte pas trace.

En conséquence, bien que de la classe 1909, il n'est rappelé au service que le 20 février 1915. Alors âgé de 25 ans il est mobilisé au 59^{ème} régiment d'infanterie comme soldat de 2^{ème} classe. Demeuré en zone de l'intérieure jusqu'au 28 août 1915, il doit vraisemblablement être resté ce temps dans l'un des casernements du régiment à Pamiers ou à Foix.

Il quitte alors ce dépôt régimentaire pour rejoindre la zone des armées toujours affecté au 59^{ème} RI alors en cantonnement au repos à Wanquetin (commune du Pas-de-Calais située à 5 kilomètres à l'ouest d'Arras). Le JMO du régiment signale l'arrivée le 1^{er} septembre d'un renfort de 100 hommes dont 2 anciens réformés de la classe 1909, au nombre desquels fait certainement partie Adrien Laplasie.

Le régiment est en Artois depuis le début mai. Il y a subi de considérables pertes et échoué dans ses nombreuses tentatives d'attaques dans les tranchées du secteur de Roclinourt où il remonte en ligne le 4 septembre 1915 sous une pluie rendant particulièrement difficile la relève.

Jusqu'à son départ de ce difficile secteur en mars 1916, le régiment ne connaît pas de faits d'armes ou d'alarmes particulières.

Il est alors engagé dans la bataille de Verdun à partir du 27 mars dans le secteur de Dombasle en Argonne. Il perd dès ce 1^{er} jour son chef de corps et participe dès le 29 à la reprise du bois d'Avocourt où il est monté en ligne, puis le 6 avril à celle du bois Carré.

Après un court repos il prend le secteur de Marsons qu'il tient d'avril à mi août 1916.

Il relève alors les unités de cavalerie dans le secteur du saillant des Marquises qu'il réorganise et défend contre les coups de main allemands.

C'est là qu'Adrien Laplasie est promu soldat de 1^{ère} classe le 27 octobre 1916.

La fiche matricule d'Adrien Laplasie indique qu'il est malade en février 1917 et évacué vers la zone de l'intérieur le 15 février. Il quitte alors définitivement le 59^oRI pour être placé en campagne simple laissant supposer une affection sans lien direct avec le service.

Il rejoint la zone des armées un mois et demi plus tard, le 1^{er} avril 1917 au sein de la 8^{ème} compagnie du CID où il a été affecté la veille.

Jusqu'à la fin de la guerre il sera successivement affecté à différentes compagnies du dépôt d'infanterie divisionnaires (DID ou DD), sans que soit précisé de quelle division il s'agit.

Ces dépôts ont été constitués courant 1916 au profit de chacune des divisions (1 dépôt par division).

Ils étaient composés des 4^{ème} compagnies de chaque bataillon de chacun des régiments de la division (donc 4^{ème}, 8^{ème} et 12^{ème} compagnies pour chacun des régiments d'active).

Dans chacun de ces régiments, ces compagnies furent remplacées par des compagnies de mitrailleuses (CM), affectées à chaque bataillon du régiment (CM1, CM2, CM3).

Les compagnies du dépôt divisionnaire, étaient rattachées à un Centre d'instruction divisionnaire (C.I.D), placé en retrait de la ligne de front et itinérant en suivant les déplacements de sa division.

Les C.I.D étaient en même temps centres d'instruction et échelon de regroupement des renforts pour la division généralement en provenance des dépôts régimentaires. Ses éléments pouvaient être engagés en appui d'autres unités et participaient donc aux opérations militaires sur le terrain.

A défaut de précision dans la fiche matricule, il est difficile de retracer son parcours après son affectation à la 8^{ème} compagnie du CID le 30 mars 1917.

On sait simplement qu'il est affecté à compter du 9 septembre 1917 à la 9^{ème} compagnie d'active et que c'est vraisemblablement au sein de cette unité qu'il est blessé une première fois le 1^{er} mai 1918.

Il est évacué sur la zone de l'intérieur pour ce qui paraît être une longue période de soins et de convalescence puisqu'il ne rejoint la zone des armées que 3 mois plus tard lorsqu'il est affecté le 5 août 1918 à la 12^{ème} compagnie du CID.

Il passe ensuite dans les compagnies de mitrailleuses, successivement à la 2^{ème} CM le 6 septembre 1918 puis à la 3^{ème} CM le 25 octobre 1918 où il est blessé pour la seconde fois trois jours après avoir rejoint cette dernière unité.

Évacué vers l'intérieur, il revient une dernière fois en zone des armées alors que l'Armistice a été signé. Il est alors affecté à compter du 22 novembre 1918 à la 4^{ème} compagnie du CID, où

il reste jusqu'à son passage au 7^{ème} régiment d'infanterie le 2 août 1919 qui prononce le lendemain son congé de démobilisation.

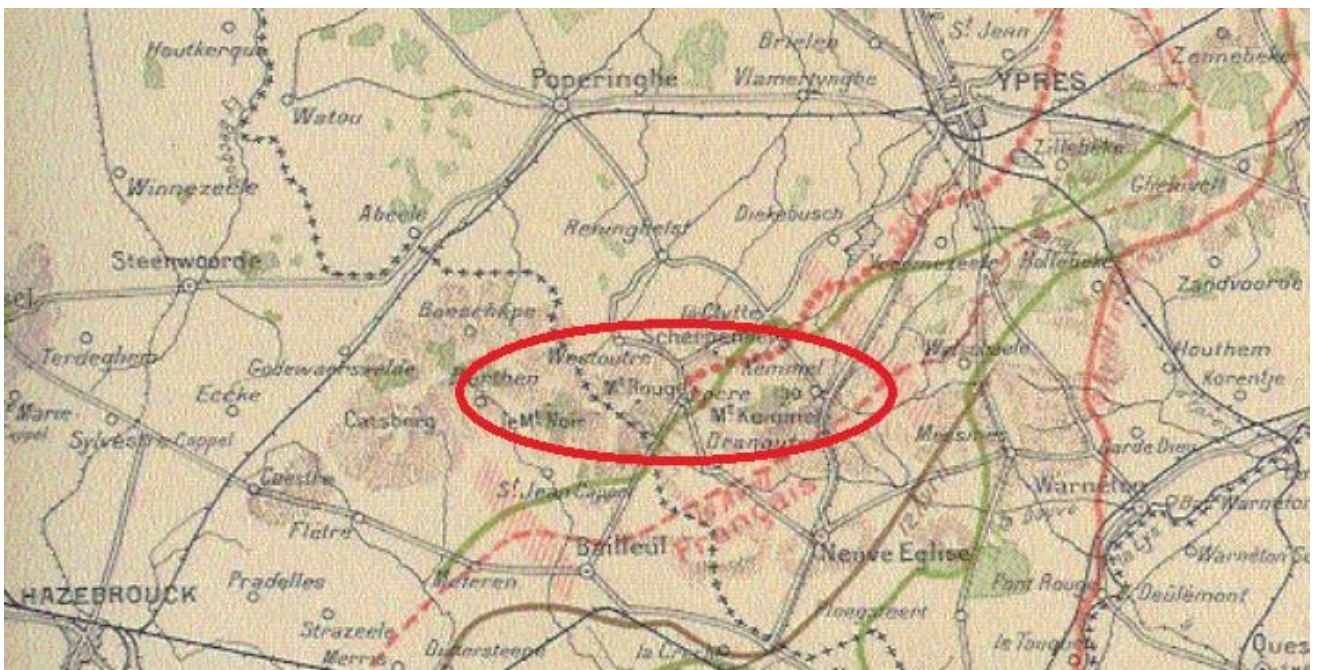
3 – distinctions, décorations et blessures :

Adrien Laplasie est blessé deux fois, promu soldat de 1^{ère} classe, cités deux fois, une à l'autre du corps d'armée (en mai 1918) et une à l'ordre du régiment (en septembre 1918), et décoré trois fois, à savoir la Croix de guerre étoile vermeil et étoile bronze et la Médaille militaire sans traitement (journal officiel du 06.04.1929).

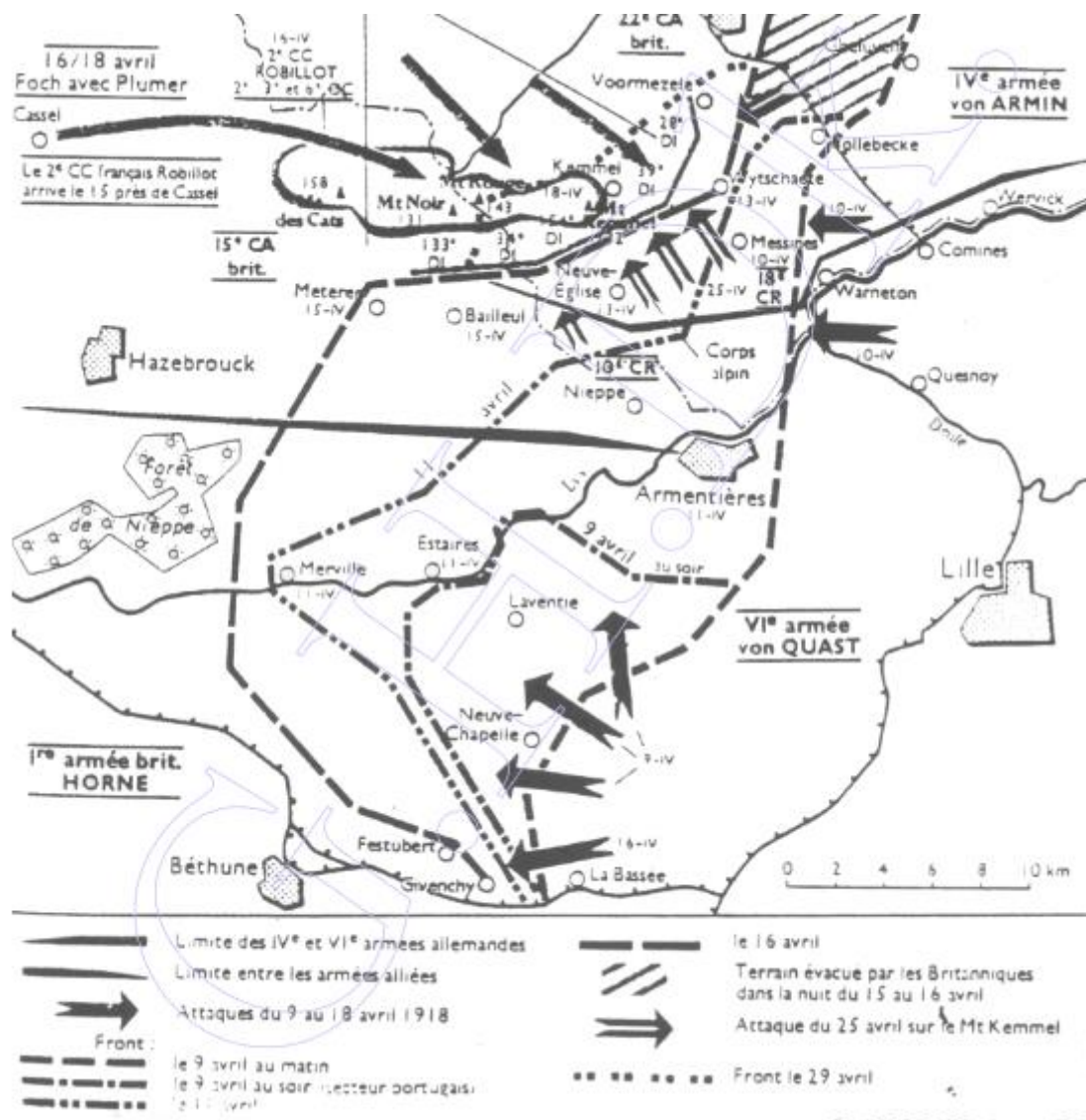
Alors qu'il sert au sein de la 9^{ème} compagnie d'active sans que l'on puisse préciser davantage cette affectation, il reçoit sa 1^{ère} blessure en Belgique au Mont noir le 1^{er} mai 1918. C'est une blessure au bras gauche, occasionnée par balle de fusil et, qui impose son évacuation vers la zone de l'intérieur et des soins durant 3 mois.

Cette blessure intervient dans le cadre des combats de la 3^{ème} bataille des Flandres lorsque les allemands lancèrent une vaste offensive sur les positions de l'armée anglaise dont les difficultés imposèrent au général Foch d'apporter le soutien français notamment pour tenir les monts des Flandres verrou vers Dunkerque et Calais.

C'est lors de cette bataille dite des monts des Flandres qui débute mi avril 1918 (le Kimmell, le mont rouge, le mont Vidaigne) qu'Adrien Laplasie est blessé le 1^{er} mai 1918 au Mont noir (série de collines entre Hazebrouck et Ypres, le mont noir est en réalité situé juste sur la frontière franco-belge).



Secteur des monts des Flandres



Combats du mois d'avril sur les monts des Flandres

Bien que la fiche matricule ne le précise pas il est possible que la 1^{ère} citation faite le 26 mai 1918 à l'ordre du corps d'Armée soit lié à cet événement.

Faute de précision de la fiche matricule, il est encore plus difficile de savoir si la seconde citation à l'ordre du régiment faite le 17 septembre 1918 se rattache à ce même événement.

La seconde blessure, à la jambe gauche est reçue le 28 octobre 1918, par éclats d'obus dans des circonstances non connues alors qu'il a été affecté depuis 3 jours à la 3^{ème} compagnie de mitrailleuses, sans que là non plus on puisse davantage préciser cette affectation. Cette blessure impose à nouveau son évacuation vers l'intérieur pour un peu moins d'un mois.

Quant aux décorations et promotion accordées, aucune précision n'est donnée permettant d'en connaître les motifs.